

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2020

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 15/09/2020

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 28/09/2020

Délibération n° D-2020-228

Commissions municipales - Constitution et désignation des
membres

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Christine HYPEAU, Monsieur Bastien MARCHIVE, Madame Florence VILLES, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Yamina BOUDAHMANI, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Gerard LEFEVRE, Madame Aurore NADAL, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Stéphanie ANTIGNY, Monsieur François GUYON, Madame Lydia ZANATTA, Madame Ségolène BARDET, Monsieur Nicolas ROBIN, Monsieur Hervé GERARD, Madame Noélie FERREIRA, Monsieur David MICHAUT, Madame Aline DI MEGLIO, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Baptiste DAVID, Monsieur François GIBERT, Madame Cathy GIRARDIN, Monsieur Sébastien MATHIEU, Madame Véronique BONNET-LECLERC, Madame Elsa FORTAGE, Monsieur Dominique SIX.

Secrétaire de séance : Sophie BOUTRIT

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Méлина TACHE, ayant donné pouvoir à Madame Noélie FERREIRA, Monsieur Jérémy ROBINEAU, ayant donné pouvoir à Madame Elsa FORTAGE

Excusés :

Madame Fatima PEREIRA.

Direction du Secrétariat Général

Commissions municipales - Constitution et désignation des membres

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

L'article L. 2121-22 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) dispose que « *Le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.*

Elles sont convoquées par le maire, qui en est le président de droit, dans les huit jours qui suivent leur nomination, ou à plus bref délai sur la demande de la majorité des membres qui les composent. Dans cette première réunion, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le maire est absent ou empêché.

Dans les communes de plus de 1 000 habitants, la composition des différentes commissions, y compris les commissions d'appel d'offres et les bureaux d'adjudications, doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale ».

Il vous est proposé de créer 3 commissions municipales :

Commission Ressources :

Affaires financières
Ressources Humaines
Contractualisation/Relations internationales
Coopération/ jumelages
Informatique
Moyens généraux
Commerce
Partenariats économiques et économie mixte
Économie sociale et solidaire

Commission Vie quotidienne :

Vie scolaire et affaires périscolaires
Petite enfance
Jeunesse
Animation socio-culturelle et vie associative
Loisirs et sports
Culture
Sujets non liés au CCAS dans le champ de la solidarité (*affaires sociales, de l'aide alimentaire, aux affaires familiales, logement d'urgence, personnes âgées, égalité hommes/femmes*)

Commission Environnement et Aménagement :

Espaces publics et cadre de vie
Patrimoine (bâtiments, immobilier communal, patrimoine historique)
Handicap et accessibilité
Aménagement, mobilité, voirie
Urbanisme
Habitat/logement
Renouvellement urbain
Action cœur de ville
Politique de la ville
Risques majeurs
Développement durable
Médiation/quartiers
Espaces verts et biodiversité
Prévention/sécurité

Les commissions municipales n'ont pas de pouvoir décisionnel, seul le Conseil municipal a le pouvoir d'engager juridiquement la commune et le Maire est seul compétent pour fixer l'ordre du jour du Conseil municipal. Elles ont un rôle de consultation et de réflexion.

Conformément à l'article L.2121-22 du Code général des collectivités territoriales, les commissions se verront saisies des projets de délibérations soumis au Conseil municipal qui entrent dans le champ de leurs attributions.

Elles pourront également se voir confier d'autres missions telles que la réflexion à plus long terme sur des projets de délibérations à inscrire à des conseils municipaux ultérieurs, l'initiative de projets et de réflexions à mener, ainsi que le suivi des délibérations votées.

Il est proposé que les 3 commissions thématiques soient composées en nombre suffisant d'élus pour permettre à chaque Conseiller municipal d'être membre d'au moins une commission.

Tout élu non membre d'une commission peut y siéger sur sa simple demande.

Seront également invités les techniciens ayant en charge les dossiers soumis à la commission.
Ces commissions ne sont pas publiques.

Ainsi que le prévoit l'article L. 2121-22 du CGCT, une vice-présidence est prévue si le maire est absent ou empêché. Je vous propose qu'au sein de chaque commission, soient élus un 1er Vice-président et un 2ème Vice-président au cas où le 1er Vice-président serait absent ou empêché.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la création de 3 commissions municipales :

Commission Ressources

Commission Vie quotidienne

Commission Environnement et Aménagement ;

- désigner les membres qui siégeront dans chacune des commissions :

Commissions municipales	Composition
1 Commission Ressources Affaires financières Ressources Humaines Contractualisation/Relations internationales Coopération/ jumelages Informatique Moyens généraux Commerce Partenariats économiques et économie mixte Economie sociale et solidaire	- Jeanine BARBOTIN - Lucien-Jean LAHOUSSE - Romain DUPEYROU - Gérard LEFEVRE - Eric PERSAIS - François GUYON - Ségolène BARDET - David MICHAUT - Fatima PEREIRA - François GIBERT - Sébastien MATHIEU - Elsa FORTAGE - Jérémy ROBINEAU

<p>2 Commission Vie quotidienne</p> <p>Vie scolaire et affaires périscolaires Petite enfance Jeunesse Animation socio-culturelle et vie associative Loisirs et sports Culture Sujets non liés au CCAS dans le champ de la solidarité <i>(affaires sociales, de l'aide alimentaire, aux affaires familiales, logement d'urgence, personnes âgées, égalité hommes/femmes)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Rose-Marie NIETO - Christelle CHASSAGNE - Nicolas VIDEAU - Christine HYPEAU - Florence VILLES - Yamina BOUDAHMANI - Sophie BOUTRIT - Aurore NADAL - Guillaume JUIN - Yvonne VACKER - Lydia ZANATTA - Nicolas ROBIN - Méлина TACHÉ - Noélie FERREIRA - Aline DI MÉGLIO - Karl BRETEAU - Baptiste DAVID - Véronique BONNET-LECLERC - Cathy GIRARDIN - Elsa FORTAGE - Jérémy ROBINEAU
<p>3 Commission Environnement et aménagement</p> <p>Espaces publics et cadre de vie Patrimoine (bâtiments, immobilier communal, patrimoine historique) Handicap et accessibilité Aménagement, mobilité, voirie Urbanisme Habitat/logement Renouvellement urbain Action Cœur de Ville Politique de la ville Risques majeurs Développement durable Médiation/quartiers Espaces verts et biodiversité Prévention/sécurité Vie participative Animaux/refuge</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Dominique SIX - Michel PAILLEY - Anne-Lydie LARRIBAU - Elmano MARTINS - Bastien MARCHIVE - Philippe TERRASSIN - Valérie BÉLY-VOLLAND - Thibault HÉBRARD - Marie-Paule MILLASSEAU - Florent SIMMONET - Stéphanie ANTIGNY - Hervé GÉRARD - François GIBERT - Sébastien MATHIEU - Elsa FORTAGE - Jérémy ROBINEAU

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour : 44
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 1

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGÉ